

Année universitaire 2019-2020

Concours pour l'accès au doctorat LMD

Ouvert aux titulaires d'un master en informatique ou d'un diplôme reconnu équivalent

Nombre de postes ouverts :

- 02 postes en Systèmes d'Information (SI)
- 07 postes en Systèmes Informatiques (SIQ)

Répartis comme suit :

Laboratoires	Option SIQ	Option SI
Laboratoire des Méthodes de Conception de Systèmes (LMCS)	3	2
Laboratoire de Communication dans les Systèmes Informatiques (LCSI)	4	0
	7	2

Titulaires d'un master :

Le concours se déroulera en deux étapes :

1. Une étape de présélection sur dossier des candidats
2. Un concours sur épreuves écrites pour les candidats présélectionnés.

Conditions de dépôt des candidatures

- Etre titulaire d'un master en informatique ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Présélection

Le nombre de candidats aux épreuves écrites est fixé sur la base de **l'arrêté n°547 du 02 juin 2016**. Il est d'au moins 20 candidats pour l'option SI et d'au moins 70 candidats pour l'option SIQ.

Seront retenus aux épreuves écrites les candidats classés parmi les 10% premiers de leur promotion. Les listes seront étendues aux candidats classés parmi les 25% premiers de leur promotion si elles incluent un nombre insuffisant de candidats : moins de 20 candidats pour l'option SI et moins de 70 candidats pour l'option SIQ.

Les épreuves écrites au concours sont les suivantes :

- **Option SIQ** : Algorithmique et complexité (2h - coef 2), Réseaux et systèmes (2h - coef 2).
- **Option SI** : Systèmes d'Information (2h - coef 3), Bases de données (1h30 - coef 1).

Dates importantes :

Inscription sur la plateforme Progres : du 15 au 23 Septembre 2019

<https://progres.mesrs.dz/webdoctorat>

Confirmation des choix sur la plateforme Progres : les 24 et 25 Septembre 2019

Publication des listes des candidats retenus pour les épreuves écrites : le 5 Octobre 2019.

Dépôt des recours sur la plateforme Progres : les 6 et 7 Octobre 2019.

Publication des listes des candidats retenus pour les épreuves écrites après recours : le 10 Octobre 2019.

Épreuves écrites : le mardi 22 Octobre 2019 à 13h.

Publication des résultats : le jeudi 31 Octobre 2019.

Sélection finale

Seront admis à la formation doctorale les deux (02) premiers candidats de l'option SI et les sept (7) premiers candidats de l'option SIQ sur la base des dispositions fixées par l'arrêté n°547 du 02 juin 2016.

Inscription

Les candidats retenus doivent, impérativement, déposer les documents suivants dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats sur le site web de l'ESI :

- Une copie du baccalauréat
- Original du diplôme de master
- Original du diplôme d'ingénieur pour les candidats issus des écoles
- Deux photos